

	Co-ops under a federally administered agreement	Co-ops without a federally administered agreement
<b>Preservation Fund</b> Provides financial assistance to help housing providers under an active federal agreement complete activities that will allow them to transition to a more viable and sustainable model, as well as prepare them for future funding opportunities.	✓	✗
<b>Seed Funding – New Construction Stream</b> Provides interest-free loans and/or non-repayable contributions to help with costs related to pre-development activities	✓ <i>If building new units on property</i>	✓
<b>Seed Funding – Preservation Stream</b> Provides non-repayable contributions to support costs related to preservation activities.	✗	✓
<b>Pre-Payment Initiative</b> Eligible co-operative and non-profit social housing providers can now apply to prepay their mortgage without incurring a penalty.	✓ <i>For Section 15, 15.1, 34.18 (Section 26, 27, 61) loans held by CMHC</i>	✗
<b>Federal Community Housing Initiative</b> Assists federally administered community housing projects that are reaching the end of their operating agreements.	✓	✗
<b>National Housing Co-Investment Fund – New Construction Stream</b> Provides low-cost loans and/or financial contributions to develop mixed-income, mixed-tenure, mixed-use affordable housing.	✓ <i>If building new units on property</i>	✓
<b>National Housing Co-Investment Fund – Housing Repair and Renewal Construction Stream</b> Provides low-cost loans and/or financial contributions to support the preservation and renewal of existing community and affordable housing.	✓	✓
<b>Affordable Housing Innovation Fund</b> Provides loans and financial contributions to encourage new funding models and innovative building techniques to revolutionize the affordable housing sector.	✓	✓
<b>Federal Lands Initiative</b> Supports the transfer of surplus federal properties at discounted to no cost for the development of affordable, sustainable, accessible and socially inclusive housing.	✓	✓

	Coopératives visées par une entente avec le gouvernement fédéral	Coopératives non visées par une entente avec le gouvernement fédéral
<p><b>Financement de préservation</b></p> <p>Offre une aide financière aux fournisseurs de logements régis par un accord d'exploitation fédéral pour les aider à réaliser des activités qui leur permettront de passer à un modèle plus viable et durable et à se préparer en vue d'offres de financement futures.</p>	✓	✗
<p><b>Financement initial – volet Construction de logements</b></p> <p>Offre des prêts sans intérêt ou des contributions non remboursables destinés à absorber une partie des coûts liés aux activités préalables à l'aménagement.</p>	✓ <i>Si de nouveaux logements sont construits sur la propriété</i>	✓
<p><b>Financement initial – volet Préservation</b></p> <p>Offre des contributions non remboursables destinées à absorber une partie des coûts liés aux activités de préservation.</p>	✗	✓
<p><b>Initiative de remboursement anticipé</b></p> <p>Offre maintenant aux coopératives d'habitation admissibles et aux fournisseurs de logements sociaux sans but lucratif admissibles la possibilité de demander le remboursement de leur prêt hypothécaire par anticipation sans pénalité.</p>	✓ <i>Visé les prêts consentis par la SCHL en vertu des articles 15, 15.1 et 34.18 (articles 26, 27 et 61)</i>	✗
<p><b>Initiative fédérale de logement communautaire</b></p> <p>Soutient les ensembles de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral dont les accords d'exploitation arrivent à échéance.</p>	✓	✗
<p><b>Fonds national de co-investissement pour le logement – volet Construction de logements</b></p> <p>Offre des prêts à faible coût et/ou des contributions financières pour produire des logements abordables dans des ensembles à revenus mixtes, à modes d'occupation mixtes ou à usages mixtes.</p>	✓ <i>Si de nouveaux logements sont construits sur la propriété</i>	✓
<p><b>Fonds national de co-investissement pour le logement – volet Réparation et renouvellement de logements</b></p> <p>Offre des prêts à faible coût et/ou des contributions financières pour soutenir le logement abordable, plus particulièrement pour préserver et renouveler le parc de logements communautaires et de logements abordables existant.</p>	✓	✓
<p><b>Fonds d'innovation pour le logement abordable</b></p> <p>Offre des prêts à faible coût et/ou des contributions financières pour soutenir le logement abordable, plus particulièrement pour préserver et renouveler le parc de logements communautaires et de logements abordables existant.</p>	✓	✓
<p><b>Initiative des terrains fédéraux</b></p> <p>Soutient le transfert de terrains et d'immeubles fédéraux excédentaires, à prix faible ou nul, pour la production de logements abordables, durables, accessibles et socialement inclusifs.</p>	✓	✓